



VERSEMENT 1177 W

Description globale : Suivi et orientation d'enfants en difficultés

Dates extrêmes : 1978 - 1993

Importance matérielle : O, 10 ml

Service producteur : Inspection de l'Education Nationale. Secrétariat C.C.P.E / C.C.S.D de Bar-sur-Seine (Commission de circonscription préscolaire et élémentaire / Commission de Circonscription du second degré)

Service versant :

Date d'entrée : octobre 1996

Communicabilité maximum : 120 ans

Début communicabilité : 01/01/2094

Fin communicabilité : 01/01/2102

N° entrée : 16359

Cote de l'inventaire : B/1/AD/10/1

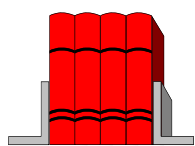
Date de rédaction du bordereau : avril 1997

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1997 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Le secrétariat de la Commission de Circonscription Préscolaire et Elémentaire (C.C.P.E) et de la Commission du Second Degré (C.C.S.D) est un service de l'Education Nationale en place dans chaque circonscription. Ce service élabore et gère les dossiers d'enfants signalés en difficulté. Il programme le passage en commission de ces dossiers et en assure le suivi.

La communicabilité de ces documents est portée à 120 ans (à compter de la date de naissance des enfants), en raison des éléments à caractère médical qu'ils contiennent (cf loi Archives n°2008-696 du 15 juillet 2008).



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 - 4	Dossiers de la Commission de Circonscription Préscolaire et Elémentaire et du Second Degré de Bar-sur-Seine	1978 - 1993
5 - 6	Dossiers de la Commission de Circonscription Préscolaire et Elémentaire et du Second Degré de Bar-sur-Seine concernant des enfants décédés	1987 - 1991

1177 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
1 - 6	Dossiers de la Commission de Circonscription Préscolaire et Élémentaire et de la Commission du Second Degré		
	Dossier-type : correspondance, fiche de signalement d'enfants en difficulté, fiche de compte-rendu d'examen psychologique, fiche de renseignements médico-sociaux et scolaires, feuille de synthèse, feuille de notification de décision, fiche cartonnée récapitulative, feuille de notation de décision d'orientation après passage éventuel en Commission Départementale de l'Education Spéciale (C.D.E.S)		
	1 Dossier d'un enfant né en 1973 dont le patronyme commence par PEL	1978 - 1988	01/01/2094
	2 Dossiers d'enfants nés en 1974 : classement par ordre alphabétique des patronymes de ARC à RUE	1980 - 1992	01/01/2095
	3 Dossiers d'enfants nés en 1975 de ACA à ZOR	1980 - 1992	01/01/2096
	4 Dossiers d'enfants nés en 1976 de BAT à WOW	1981 - 1993	01/01/2097
	5 Dossier d'un enfant décédé, né en 1976 dont le patronyme commence par SIA ¹	1990	01/01/2097
6	Dossier d'un enfant décédé, né en 1981 dont le patronyme commence par ROU ²	1987 - 1991	01/01/2102

¹ décès supposé en 1994

² décès en 1992